



Centre Hospitalier de  
la Polynésie Française

## LES MISSIONS

---

Favoriser l'**autonomie** et  
l'**indépendance** (actes de la vie  
quotidienne, entretien du lieu de  
vie, etc...)

Promouvoir l'accès aux soins

Permettre au patient de renouer  
avec la **société** et le droit commun

**Orienter** et **accompagner** vers des  
structures spécialisées

**Soutenir** leur projet (professionnel,  
loisir, social)

## L'ÉQUIPE

---

- Un praticien hospitalier  
Psychiatre
- Un cadre de santé
- Deux infirmiers diplômés d'Etat
- Un ergothérapeute
- Un éducateur spécialisé

## NOUS CONTACTER

---

Secteur **TAAONE**

40 48 47 08

Secteur **TARAVAO**

40 85 60 98

Courriel :  
[emr.psy@cht.pf](mailto:emr.psy@cht.pf)

Département Psychiatrie



Equipe Mobile de  
Réhabilitation

[www.chpf.pf](http://www.chpf.pf)

## LA RÉHABILITATION DE QUOI PARLE-T-ON ?

---

La **réhabilitation psychosociale** vise l'insertion dans la société des personnes atteintes de **troubles psychiques** et leur rétablissement. Elle repose sur des **outils thérapeutiques et éducatifs** permettant de renforcer les compétences des personnes et leur pouvoir d'agir. Son but est d'**améliorer** le fonctionnement de la personne, lui permettant de remporter des **succès** et d'**éprouver des satisfactions** dans un milieu de son choix, avec le moins d'interventions professionnelles possibles.

Ces soins s'adressent à des patients atteints de maladie psychiatrique dont certains symptômes peuvent être un frein à leur **insertion sociale**.

## POUR QUI ?

---

La réhabilitation est destinée aux patients stabilisés avec un projet de réinsertion sociale.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

---

- Elaborer un projet de réhabilitation avec le patient
- Eviter la rupture de soins
- Proposer un accompagnement adapté au patient en lien avec son projet
- Favoriser l'autonomie du patient par le biais de compétences connues et/repérées
- Intégrer les familles et les aidants du patient dans le processus de réhabilitation

## L'EMR COMMENT ÇA MARCHE ?

---

Une demande de **prise en soins** est faite par le médecin psychiatre référent du patient. La demande est validée ou non lors d'une réunion d'**équipe pluridisciplinaire**. Si validation, un **premier rendez-vous** est proposé lors d'une consultation avec le psychiatre référent du patient, qu'il soit hospitalisé ou non. Une période d'environ un mois permet **l'évaluation des compétences** du patient et **l'élaboration** de son projet de soins en fonction de ses objectifs. Après validation, la prise en soins débute pour une **durée maximale de six mois** reconductible selon l'évolution. Les interventions s'effectuent en binôme, au sein de **l'environnement ordinaire** du patient. L'équipe EMR réévalue régulièrement la pertinence de son intervention par le biais de **réunion hebdomadaire**. La fin de la prise en soins se valide également en équipe avec le patient.